

DEMANDE DE FOURNITURE GARANTIE DE GAZ ET/OU ELECTRICITÉ PAR UN CPAS

- Provisoire « en attente preuves formelles » (max. durée 1 mois)
 Définitive

CONTACT : Sibelga - Service Clients protégés Tél : 02 549 42 42 – Mail : Facturation@sibelga.be

Formulaire relatif à l'application de l'article 25septies, §1^{er} bis (électricité) et 20quinquies, §1^{er} bis (gaz) de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz en Région de Bruxelles-Capitale.

CPAS DE

Personne de contact : M./Mme :
 Tél :
 E-mail :

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT :

Nom : Prénom :
 N° registre national : N° de téléphone : /
 E-mail :

Adresse du lieu de fourniture :

Rue N° Étage : Boîte :
 Code postal Commune

Adresse d'expédition facture (si différente de l'adresse du lieu de fourniture)

Rue N° Étage : Boîte :
 Code postal Commune

À quel moment souhaitez-vous que vos factures forfaitaires mensuelles soient émises? → cochez la date qui vous convient :

- Le 04 du mois Le 12 du mois Le 20 du mois Le 28 du mois

⚠ les factures sont payables dans les 15 jours suivant la date d'émission

Le CPAS de demande la fourniture garantie pour* :

* cochez une ou plusieurs cases

- La fourniture d'électricité → N° d'EAN à compléter : 5414489
 Index/n° du compteur d'électricité : date du relevé :
 La fourniture de gaz → N° d'EAN à compléter : 5414489
 Index/n° du compteur de gaz : date du relevé :

Le client a une dette chez les fournisseurs commerciaux bruxellois suivants : → cochez les fournisseurs concernés (au moins 2) :

- ENGIE TOTAL ENERGIES LUMINUS MEGA

Date et signature :